



Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-22 juillet 2010

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs
convenus et des engagements pris sur le plan international
en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation
des femmes**

Déclaration présentée par World for World Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2010/100.



Déclaration

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement permettra de faire preuve de plus de responsabilité à l'égard des femmes en rendant compte des engagements pris et des mesures adoptées pour accélérer la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement. Les dirigeants doivent s'engager à l'occasion de la réunion de haut niveau prévue lors de la session de fond du Conseil en 2010, à mener des actions concrètes qui influenceront sur l'autonomisation économique des femmes. Des actions doivent être également menées sur plusieurs autres fronts, notamment en accélérant la mise en œuvre de toutes les priorités stratégiques définies par les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'accélération de progrès devant y aboutir. Il est souligné dans le Programme d'action de Beijing qu'une action dans les 12 domaines d'intervention critique accélérerait les progrès en vue de la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des dispositions du Pacte mondial de manière à éliminer la pauvreté, à améliorer l'éducation et la formation, la santé, l'économie, à renforcer le pouvoir et la prise de décisions, les mécanismes institutionnels, à protéger les droits de l'homme, et l'environnement, réduire les conflits armés et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

Nous avons besoin qu'une nouvelle évaluation soit effectuée et que de nouvelles mesures soient prises pour remédier à l'absence de progrès constatés dans la réalisation de l'objectif 3. L'organisation a lancé son appel international à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre d'une campagne intitulée « One world one hope: the Millennium Development Goals are a common vision and global commitment » (Un monde – un espoir : les objectifs du Millénaire pour le développement sont à la fois une vision commune et un engagement global). La campagne vise à faire prendre conscience à la communauté internationale des engagements qu'il a pris d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'accélérer la réalisation des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous recommandons l'adoption des approches novatrices suivantes, qui identifient des facteurs clefs de l'autonomisation économique des femmes :

- Aptitude confirmée des décideurs à privilégier l'autonomisation économique des femmes;
- Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques, stratégies, budgets, programmes et projets des secteurs publics et privés, notamment en allouant une plus grande part des ressources nationales et de l'aide publique au développement, à l'égalité des sexes et en accordant une plus grande attention à l'autonomisation des femmes dans le contexte des échanges internationaux;
- Intégration pleine et systématique du développement des capacités dans chaque activité;
- Production et transmission de données, d'analyses et de connaissances aux décideurs et aux principales parties prenantes;

- Participation du secteur privé à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et élargissement des partenariats entre les secteurs public et privé;
- Adoption de mesures dynamiques visant à donner aux femmes plus de voix aux chapitres et ainsi qu'à les associer et à les faire participer aux diverses activités;
- Constat des effets néfastes du travail non rémunéré sur les activités et l'autonomisation économique des femmes et définition de priorités permettant de réduire leur charge de travail, à la répartir équitablement avec celle des hommes;
- Mobilisation des médias et lancement de campagnes visant à permettre aux femmes de mieux se faire entendre;
- Mise au point d'une nouvelle stratégie de communication axée sur le changement social pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'objectif 3;
- La stratégie viserait à prêter plus attention aux propos, aux idées et aux contributions de ceux qui souffrent le plus de la pauvreté et d'autres problèmes de sous-développement;
- Ferait mieux prendre conscience de la diversité culturelle dans le monde et élargirait considérablement le débat et le dialogue public sur les questions prioritaires aux niveaux international, national et local;
- Plaiderait en faveur d'un processus de développement plus ouvert, participatif et sans exclusive qui mettrait l'accent sur les points de vue de ceux qui souffrent le plus de la pauvreté et du manque de justice sociale.

* E/2010/100.